



Renvoie audience devant la Juge et dossiers

Par **Natan64**, le **17/03/2019** à **21:03**

Bonjour à tous,

je me permet de poser mon message sur le Forum car j'ai besoin juste des précisions complémentaires sur ma situation :

Suite à une séparation (Pacs), on est passé en mai dernier devant la juge pour statuer sur la garde de mes enfants (moi je demandais la résidence alternée) et mon ex la garde exclusive. La juge a rendu son verdict et j'ai eu la garde alternée alors que je n'avais pas d'avocat et mon ex a été déboutée de toutes ses demandes (elle était assistée par son avocat). La juge a renvoyé l'affaire pour le mois prochain afin de voir comme s'est passée la mise en place du jugement.

Mes questions :

1) lors de la prochaine audience, je vais apporter de nouveaux éléments dans mon dossier. Dois-je les envoyer à l'avocat de mon ex comme lors de la première audience pour le principe du contradictoire ? est ce que pour le renvoie de l'audience, la procédure est orale ou écrite ?

2) lors de la 1ère audience, mon ex a nié sa nouvelle relation (elle a droit de refaire sa vie ce n'est pas là le problème) dans le but de minimiser sa situation face au juge pour sa demande de pension alimentaire pour les enfants (charges..). Maintenant, j'ai les preuves de leur relation . Sur ce point, j'ai un ami qui est ami qui lui même ami en commun avec mon ex sur Facebook et qui a donc accès à son profil. la personne m'a gentiment envoyer des screens de leur relation (photo de couple..) de son compte facebook . Puis je les utiliser comme preuve devant la juge pour prouver qu'ils sont bien en couple alors qu'il n'y a au aucune fraude ou violence pour les obtenir car mon ex a paramétré son compte facebook de telle sorte que les amis des amis puissent accéder à son profil . Prouver l'existence de leur relation va me permettre de supprimer la pension que j'avais proposé pour la soutenir (je suis trop gentil !!!lol) mais vu que les frais sont partagés (loyer, ..) avec son nouveau compagne et qui mécaniquement influencent sur ses charges quotidiennes, la pension n'a pu lieu d'être.

Merci d'avance pour vos aides et réponses,

Natan